

Position dans l'organigramme :

Maire → DGS → DST → Responsable du service espaces verts → Agent technique du service Espaces Verts

### LES SAVOIRS :

- Être titulaire d'un CAP Jardinier Paysagiste ou Travaux Paysager ou BPA aménagements paysagers
- Connaissance du fonctionnement et de l'utilisation des matériels et de l'outillage
- Connaissance des règles et des procédures d'entretien des bâtiments
- Permis B obligatoire

### LES SAVOIR-FAIRE :

- Connaître le domaine des espaces verts
- Réelle aptitude à travailler en équipe
- Travailler avec méthode et rendre compte de son activité
- Respecter les règles de gestes et postures, les règles d'hygiène et de sécurité
- Respecter l'utilisation des produits sensibles

### LES SAVOIR-ÊTRE :

- Être autonome, minutieux, disponible, dynamique
- Disposer d'un bon relationnel, avoir le sens du service public, en respecter les valeurs et l'image
- Faire preuve de discrétion et de confidentialité

### POSTE ET RÉMUNÉRATION :

- 39 Heures semaine avec ARTT
- Contrat à durée indéterminé
- Rémunération selon expérience

### CONTACT :

- Monsieur Le Maire  
Mairie de Carentan-les-Marais  
Service Ressources Humaines  
Boulevard de Verdun  
50500 Carentan-les-Marais
- [mairie.contact@carentan.fr](mailto:mairie.contact@carentan.fr)

### DATE PRÉVUE DE RECRUTEMENT :

- 01/06/2024

Placé sous l'autorité hiérarchique directe du responsable du service des Espaces Verts, vous serez en charge des missions suivantes :

### ACTIVITÉS PRINCIPALES :

- Tonte, élagage, tronçonnage, broyage, débroussaillage, arrosage.
- Faucher, débroussailler les accotements et les talus routiers.
- Effectuer des plantations, entretenir les végétaux, tailler et entretenir les haies, arbustes, massifs.
- Repérer et signaler les dégradations de la voirie, dégager et nettoyer les voies et les espaces publics (déchets, feuilles et branches mortes, regards d'eau pluviale, déneigement, salage).
- Effectuer des opérations de petit terrassement et de déblaiement, réaliser une tranchée, curer un fossé, réaliser des murs de soutènement.
- Conduite du tracteur / broyeur.
- Participation aux manifestations, fêtes et cérémonies.
- Entretien des équipements, des engins et du matériel : Nettoyer, entretenir et ranger les outils, équipements et matériels après usage. Réaliser des réparations et des dépannages de premier niveau. Prévoir la maintenance ou le renouvellement d'un équipement ou d'un matériel.

### CONDITIONS D'EXERCICE ET CONTRAINTES PARTICULIÈRES :

- Horaires : Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi : 08H00-12H00 / 13H30-17H30  
Vendredi : 8H00-12H00 / 13H30-16H30
- Congés : Selon les règles en vigueur et l'organisation définie au sein du service (rythme soutenu en période estivale)
- Conditions d'exercice : Travail en extérieur en toute saison, déplacements fréquents sur les sites, travail en équipe, relations permanentes avec les usagers, station debout prolongée
- Moyens techniques à disposition : Documentation professionnelle, port d'équipement de sécurité, vestiaire, sanitaire. Petit matériel d'entretien et engins motorisés.

### RELATIONS FONCTIONNELLES :

- Avec les administrations, associations, usagers, services communaux

*Cette liste n'est pas exhaustive et pourra évoluer en fonction des missions du service*